

## PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT SURVENU SUR UNE EPREUVE INSCRITE AU CALENDRIER OFFICIEL

- 1 / Signaler l'accident au juge de course qui devra le noter sur son rapport de course
- 2 / Prévenir l'Organisateur
- 3 / La personne accidentée doit remplir le formulaire de déclaration d'accident  
FSLC- ASS-002 disponible sur le site de la Fédération et fourni par l'organisateur.
- 4 / ③ Préciser paragraphe H en fin de formulaire si le déclarant a souscrit  
l'assurance individuelle accident ASS 004 proposée par la fédération.
- 5 / Suivre la procédure indiquée sur les consignes MAIF obligatoirement affichées, et  
disponibles sur le site de la Fédération
- 6 / Prévenir les représentants de la FSLC :

Véronique Audejean : [vero.audejean@wanadoo.fr](mailto:vero.audejean@wanadoo.fr)

Bertrand Jacquet [jacquetbert@yahoo.fr](mailto:jacquetbert@yahoo.fr)

- 7 / Renvoyer le formulaire à : FSLC 225, rue des Arpents  
76160 St Jacques sur Darnétal